



Janvier 2004

L'institution la plus récente à laquelle l'AMF participe activement est le Comité des Régions (CdR), constitué en mars 1994, sur la base du Traité de Maastricht ; organe auxiliaire au sein de l'Union Européenne, il a pour mission de conseiller à la fois la Commission et le Conseil. Selon le Traité d'Amsterdam, le Comité des Régions peut désormais être entendu par le Parlement Européen.

Actuellement, le Comité des Régions se compose de **222 membres** et d'autant de suppléants. La France a le droit d'y envoyer **24 membres (et autant de suppléants)**.

6 titulaires : Mme Juliette SOULABAILLE, maire de Corps Nuds (35), MM Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque (59), Jean-Louis JOSEPH, maire de La Bastidonne (84), André ROSSINOT, maire de Nancy (54), Olivier BERTRAND, maire de Saint Sylvain-Bellegarde (23), Alfred ALMONT, maire de Schoelcher (97)

6 suppléants : MM Jean-Paul BACHY, maire de Sedan (08), Philippe BODARD, maire de Mûrs-Erigné (49), Jean-Pierre TEISSEIRE, maire de Cassis (13), René ROUQUET, maire d'Alfortville (94), Jean-Paul ALDUY, maire de Perpignan (66), Denis MERVILLE, maire de Saineville (76)